



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231003-2023_098-DE

S²LO

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-098

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

M. ROUIT Daniel

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre,
M. POURCHI Raymond, Mme VERA Martine

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme RICHIER Delphine a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme VERA Martine

Absent excusé :

M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

CRÉATION – RENFORCEMENT DE RÉSEAUX RIVE GAUCHE DU BUËCH

Vu la délibération n° 2023-052 du 12 avril 2023 portant sur la maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux rive gauche du Buëch,

Vu la délibération n° 2021-101 du 20 octobre 2021 fixant les délégations du conseil municipal au Maire et notamment les alinéas 4° et 26°,

Vu la délibération n° 2022-079 R du 25 octobre 2022 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Maire rappelle que les travaux envisagés concernent la création d'un réseau d'assainissement collectif pouvant desservir les quartiers d'Isclamare, Chaussays et rue du Moulin, le renforcement du réseaux AEP et réseaux secs quartier d'Isclamare.

Un appel d'offres a été lancé. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 septembre dernier. L'entreprise retenue est l'entreprise STP Pistono pour un montant de 399 960.47 € HT. A ce programme est à rajouter les frais de raccordement d'une pompe de relevage, devis présenté par Territoire d'Energie d'un montant de 5 940.00 € HT (60 % du montant HT des travaux, la TVA prise en charge par TE05).

...

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	1
<u>Date de convocation</u>	
28/09/2023	
<u>Date d'affichage</u>	
28/09/2023	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, abstention de M. Miguel DOS SANTOS

- Décide la réalisation des travaux de création, renforcement des réseaux rive gauche du Buëch

- Laisse tous pouvoirs au Maire dans le cadre de ses délégations fixée par la délibération n° 2021-101 susnommée qui rendra compte de ces décisions au conseil municipal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER